



À FOND SUR LA FORME !

#REORGANISATION #88MAGASINS #EXPERTISE



Au 1er avril 2028, les quatre sociétés commerciales seront fondues en une seule : **Fnac Retail France**. L'entité accueillante, actuellement dénommée **Fnac Périphérie**, sera en effet

rebaptisée ainsi. Les transferts des salariés de **Fnac Paris**, **Codirep** et **Fnac Relais** sont prévus à cette même date, qui actera la disparition juridique des trois entreprises absorbées. Fnac Retail France regrouperait alors les **88 magasins intégrés de France Exploitation**, soit **4 671 salariés concernés au 30 juin 2026**. Environ 45 jours auparavant le 1er avril 2028, le traité de fusion devra être déposé auprès du greffe, conformément aux dispositions du Code de commerce. Mais, au cours de ce CSEC, la direction s'est surtout évertuée à **présenter**

cette importante réorganisation comme une simple opération de regroupement juridique.

Une présentation pour le moins réductrice au regard de ses conséquences sociales pourtant indéniables : **refonte du statut collectif, évolution du système de rémunération, nouvelle organisation commerciale et des ressources humaines, et diminution drastique des moyens de représentation du personnel**. Autrement dit, cette opération dépasse très largement le simple changement de nom de l'employeur. Pourtant, les éléments essentiels permettant d'en mesurer les conséquences sont renvoyés à plus tard : **aux futures négociations, annoncées à partir de décembre 2026, ainsi qu'aux opérations de transmission de patrimoine des entreprises prévues par la loi**. C'est précisément là que se situe le problème.

Alors qu'une **déclinaison progressive du projet, avec un degré de maturation présenté étape par étape**, aurait permis au CSEC d'apprécier réellement ses conséquences, la direction ne prévoit qu'une **seule information-consultation, menée au pas de charge**, alors même que le déploiement du projet s'étale sur près de deux ans. Le CSEC a donc voté le recours à une **expertise portant sur les conséquences et les impacts de cette fusion-absorption**. Cette expertise repousse la consultation d'environ un mois. Un délai particulièrement court au regard de l'ampleur du projet, et surtout insuffisant. La direction nous demande donc de rendre un avis aujourd'hui sur une opération dont elle nous explique que les principales conséquences seront négociées demain. **Une direction à fond sur la forme juridique, beaucoup moins affûtée sur le fond social....**

25 SEPTEMBRE 2026

COMME UNE COLONNE DE VIDE-ORDURES

#SIMPLIFICATION #AGILITE #CENTRALISATION #SILOS



Pour justifier ce projet de regroupement, la direction nous a décliné les bienfaits de l'agilité. **La fusion-absorption est présentée comme un aboutissement de la centralisation.** Dans un souci obsessionnel de simplification, la Fnac veut aligner son organisation juridique et sociale sur son fonctionnement opérationnel. La direction se lamente de devoir tout dupliquer « fois 4 » : les processus administratifs, comptables, financiers, les projets à mettre en œuvre et à décliner « fois 4 » dans les instances... Réduire le nombre d'interlocuteurs, notamment parmi les élus du personnel, « fois 4 », serait donc l'occasion rêvée de gagner en efficacité. **La Fnac, sans plus attendre, souhaite s'attaquer à « l'usine à gaz » en anéantissant « toutes les complexités » qui ankyloseraient sa monstrueuse envie de réactivité et de vitesse.** Le projet chercherait à s'attaquer à l'organisation en silos, alors que les silos concernent essentiellement l'organisation du siège, et que les magasins ne servent que de déversoirs. **La future organisation, elle, sera d'une remarquable simplicité : une directrice générale du groupe et un directeur de l'exploitation Fnac France au sommet de la pyramide Fnac Retail France, et tout le monde dans le même tuyau, comme une colonne de vide-ordures.** Les colonnes de vide-ordures, parce que c'était plus simple, ont pourtant connu en leur temps de fervents supporters. Jusqu'à ce que l'on découvre qu'un tuyau unique ne faisait pas disparaître les problèmes : il peut aussi les concentrer.

Les objectifs, les décisions et les injonctions vont directement partir d'en haut sans passer par le filtre des adaptations des contraintes et spécificités locales. Dans chaque entité commerciale, un projet comme la délivrance par les vendeurs a dû être réétudié à l'aune des configurations de chacun des magasins, surtout ceux de Relais situés en centre-ville. Une même recette ne produit pas nécessairement les mêmes effets. Organisation centralisée et agilité ne font pas toujours bon ménage : **ce qui paraît simple depuis le sommet peut devenir beaucoup plus compliqué une fois arrivé sur le terrain.** Points de congestion, goulots d'étranglement, bouchons : tout cela est-il vraiment compatible avec la simplification si espérée ? **Et pour pousser le bouchon un peu plus loin — puisque nous sommes décidément dans la tuyauterie — rappelons qu'un vide-ordures ne se répare jamais à partir du bas.** Pour des raisons que les lecteurs imagineront aisément....

LA FNAC, SANS PLUS ATTENDRE, SOUHAITE S'ATTAQUER À « L'USINE À GAZ » EN ANÉANTISSANT « TOUTES LES COMPLEXITÉS » QUI ANKYLOSERAIENT SA MONSTRUEUSE ENVIE DE RÉACTIVITÉ ET DE VITESSE.

TRANSFERT EN MODE ÉCO ?

#CONTRATDETRAVAIL #TRANSFERT #CONVENTIONCOLLECTIVE #DEVENIRDESACCORDS #ACCORDDESUBSTITUTION



Au 1^{er} Avril 2028, les contrats de travail des 3 sociétés appelées à disparaître, seront transférés dans l'entité d'accueil : Fnac Périphérie. Le transfert s'effectue automatiquement sans recueillir l'accord des salariés. Le contrat de travail est repris dans les mêmes conditions (reprise de l'ancienneté, maintien dans l'emploi et dans la rémunération). Les 4 entités étant toutes rattachées à la même branche, les clauses de la convention collective nous régissant continuent de s'appliquer. **Aucun changement pour les accords du sous-groupe Fnac** (hormis celui concernant la représentation du personnel déjà dénoncé). L'accord santé/prévoyance et celui sur les dimanches ne sont pas touchés par la fusion. **Comme Fnac Relais disparaît, tous les accords estampillés Fnac Relais sont, eux, remis en cause (Accord NAO, Accord RTT, etc).** Au 1^{er} Avril 2028, deux cas de figure sont possibles. **Un accord de substitution**

“ **FNAC PÉRIPHÉRIE, CONTRAIREMENT AUX DIRES DE LA DIRECTION, N'A PAS ÉTÉ SEULEMENT CHOISIE POUR SON DYNAMISME, ELLE EST AUSSI L'ENTITÉ AVEC LES ACCORDS LES MOINS INTÉRESSANTS DU POINT DE VUE DES SALARIÉS.** ”

négocié entre la direction et les organisations syndicales aboutit, et les mesures s'appliquent dès cette date à l'ensemble des salariés, y compris ceux de Périphérie. La direction a déjà fait connaître son intention de ne pas dupliquer les mesures les plus favorables de chaque entité à l'ensemble de l'effectif, ce qui se traduit par cet insert dans la note d'information par « **définir un statut social, adapté, équilibré et cohérent avec l'activité exercée ainsi que le contexte économique** ». Le temps de travail et les systèmes de rémunération (Rapport entre le fixe et le variable) seront au cœur des débats. **Un tel énoncé laisse entrevoir un transfert en mode éco où les deux sociétés les mieux « disantes », Paris et Relais auront le plus à perdre. Deuxième hypothèse, les négociations échouent. Pendant 15 mois, à compte du 1^{er} avril 2028, les dispositions des accords Relais perdureront.** La jurisprudence prévoit d'appliquer les dispositions les plus favorables entre l'ancien et le nouveau statut collectif. **A l'issue de cette période, les accords en vigueur chez Périphérie s'imposeraient à tous sans que les salariés puissent s'y opposer.** Fnac Périphérie, contrairement aux dires de la direction, n'a pas été seulement choisie pour son dynamisme, elle est aussi l'entité avec les accords les moins intéressants du point de vue des salariés. **À nous de ne pas laisser la simplification devenir une régression.** Pour éviter « le low cost », chacun devra se mobiliser...

RISQUES PSYCHOSOCIAUX PAR LES « DOCTEURS MABOUL »

#RPS #RAPPORTSOCIAUXDEGRADES #CONFLITSDEVALEURS #PERTEDEDROITS

Malgré la plus grande saignée des droits des salariés de son histoire, l'enquête RPS de la Fnac conclut à un impact quasi indolore pour une très large majorité des salariés, à l'exception des RH et des élus du personnel. Selon la Fnac, il n'y aurait donc pas de quoi se faire du mauvais sang avec ce projet « transparent » pour les salariés. Dans cette enquête de la direction menée sans interroger les salariés, quelques symptômes apparaissent : « Deuil organisationnel » « Perte de repères » « Insécurité liée au changement d'identité de l'employeur ». **Des maux identifiés que les salariés devront apprendre à supporter, les « Docteurs Maboul » prennent surtout des pincettes avec leur projet à ne surtout pas égratigner.** Pour encaisser la douleur, la Fnac a bourré la pharmacie de placebos, comme les cellules psychologiques et tout le toutim homéopathique des dispositifs d'accompagnement. L'étude d'impact reconnaît elle-même un « **risque de perception de perte d'avantages liés à l'harmonisation des statuts** ». Quand les salariés de Relais s'inquiètent de perdre leurs RTT et de se retrouver potentiellement soumis à l'accord d'aménagement du temps de travail de Fnac Périphérie, davantage orienté vers la flexibilité, les Docteurs Maboul diagnostiquent tout juste une...

“ **LA DIRECTION NE QUESTIONNE PAS L'EFFET DU PROJET SUR LE TRAVAIL ET LES SALARIÉS, ELLE CHERCHE SURTOUT À ÉVITER QUE SES CONSÉQUENCES NE PRODUISENT TROP DE PERTURBATIONS.** ”

« perception de perte ». **Des droits potentiellement perdus réduits à de simples ressentis : il fallait « oser l'audace » !** La Fnac envoie ses managers de proximité qui se font déjà du mouron pour leur mobilité, en première ligne pour apaiser les inquiétudes du terrain. La

fusion-absorption est posée comme une donnée quasiment intangible. La direction ne questionne pas l'effet du projet sur le travail et les salariés, elle cherche surtout à éviter que ses conséquences ne produisent trop de perturbations. **Pour la CGT, c'est précisément l'inverse : un risque psychosocial ne se soigne pas en demandant aux salariés de mieux supporter les conséquences d'une réorganisation. Il faut aussi interroger la réorganisation elle-même.** Alors, pour le regroupement, la CGT veillera à ce que les salariés ne soient pas manipulés dans tous les sens, continuera de titiller là où ça fait mal : nos droits acquis ne doivent pas être amputés. Et comme le veut le principe du Docteur Maboul, **faisons retentir notre colère !**



La nouvelle arène de l'info CSEC

résumé de chaque « comité social et économique Centralisé »

CGT Fnac On ne peut qu'adhérer.



facebook.com/cgtnfac/



@cgtnfac.bsky.social

instagram.com/cgt_fnac



youtube.com/@cgtnfac768

Viva Engage : Cgt Fnac

